

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Le sort des contrats d'assurance-vie en déshérence : premier bilan

DOCTRINE

Page 7

■ Environnement

Jean-Claude Zarka

La loi « biodiversité »

JURISPRUDENCE

Page 12

■ Professions

Virginie Delannoy

De l'obligation de conseil de l'architecte et du bureau d'études (Cass. 3^e civ., 2 juin 2016)

CULTURE

Page 15

■ Musique

Jean-Pierre Robert

Au festival de Salzbourg

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Le sort des contrats d'assurance-vie en déshérence : premier bilan ^{119a4}

Annabelle PANDO

Après le vote d'un nouveau texte législatif renforçant les obligations des professionnels en la matière, l'ACPR dresse un premier état des lieux des nouvelles pratiques et pointe des résultats à consolider. Le sujet préoccupe le public, comme en témoignent les saisines nombreuses du dispositif *Agira 1* qui permet aux bénéficiaires de rechercher les contrats d'assurance-vie qu'ils pourraient revendiquer.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a remis au Parlement le 29 avril dernier son rapport sur la situation des contrats d'assurance-vie en déshérence et sur les actions de l'ACPR visant à obtenir des assureurs leur règlement aux bénéficiaires. Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier. Au total, 28 organismes d'assurance-vie représentant 90 % de parts de marché ont été contrôlés par les services de l'Autorité dans le cadre d'un plan d'actions spécifique.

■ Le montant des stocks de contrats en déshérence à la hausse

Premier enseignement : l'évaluation du stock des contrats en déshérence aug-

mente considérablement. L'encours des contrats en déshérence a été évalué initialement à environ 2 milliards d'euros par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). Selon les estimations de la Cour des comptes, l'encours des contrats d'assurance-vie et de capitalisation non réclamés était encore plus considérable puisque estimé en juillet 2013 à 2,76 milliards d'euros. En réalité, ces chiffres apparaissent encore sous-évalués. Au 31 décembre 2015, leur stock de contrats en déshérence, constitués au fil des années, peut être estimé à 5,4 milliards d'euros, d'après l'ACPR, l'intensification des recherches ayant conduit à une meilleure identification des contrats concernés.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34